

## Commune de JEURRE (39269)

### Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011-355 du 25 mars 2011

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre des PPRn suivants :

Nombre de PPRn **2**

PPR inondation de la Bienne et le Tacon approuvé par arrêté préfectoral n°2307 du 30 novembre 1998

PPR mouvement de terrain de Jeurre approuvé par arrêté préfectoral n°971 du 29 octobre 1992

Les documents de référence sont :

PPR inondation de la Bienne et le Tacon

- Note de présentation

- Carte de zonage réglementaire

- Carte des aléas

- Règlement

Consultable sur Internet

PPR mouvement de terrain de Jeurre

- Carte du zonage règlementaire

- Règlement

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt

Nombre de PPRt **0**

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone **5**

Moyenne  
zone **4**

Modérée  
zone **3**

Faible  
zone **2**

Très faible  
Zone **1**

### pièces jointes

#### 5. Documents & Cartographies

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

fiche explicative précisant la nature du risque sismique et cartographie départementale

fiche explicative précisant la nature du risque inondation et extraits cartographiques du PPR de la Bienne et le Tacon

fiche explicative précisant la nature du risque géologique et extraits cartographiques

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »